

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 31 octobre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ali Ben MOHAMED et Mr Walid Ben AYED.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité en DT)

| ACTIF | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|--------------|--------------------|--------------------|
| Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT | IV-A-1 | 393 205 | 56 497 |
| Créances sur les Etablissements Bancaires | IV-A-2 | 38 739 951 | 46 196 754 |
| Créances sur la Clientèle | IV-A-3 | 201 853 747 | 182 223 801 |
| <i>Concours à la clientèle</i> | | 118 526 536 | 117 389 888 |
| <i>Crédits sur ressources spéciales</i> | | 220 578 382 | 188 924 727 |
| <i>Provisions et agios réservés</i> | | -137 251 171 | -124 090 814 |
| Portefeuille d'Investissement | IV-A-4 | 1 533 836 | 1 661 829 |
| Valeurs Immobilisées | IV-A-5 | 389 904 | 319 598 |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | | 2 037 724 | 2 133 432 |
| <i>Amortissements Immobilisations corporelles</i> | | -1 707 955 | -1 811 141 |
| <i>Immobilisations incorporelles</i> | | 300 821 | 236 992 |
| <i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i> | | -240 686 | -239 685 |
| Autres Actifs | IV-A-6 | 25 714 991 | 22 490 972 |
| <i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i> | | 23 645 612 | 20 118 251 |
| <i>Autres (A)</i> | | 2 069 378 | 2 372 721 |
| TOTAL ACTIF | | 268 625 634 | 252 949 453 |
| PASSIF | | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers | IV-A-7 | 298 469 | 570 352 |
| Dépôts et Avoirs de la Clientèle | IV-A-8 | 11 600 565 | 10 897 654 |
| Emprunts et Ressources Spéciales | IV-A-9 | 238 230 791 | 208 106 883 |
| Autres Passifs | IV-A-10 | 9 757 427 | 7 477 081 |
| <i>Provisions pour passifs et charges</i> | | 1 526 083 | 1 245 947 |
| <i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i> | | 6 051 801 | 4 418 927 |
| <i>Autres (P)</i> | | 2 179 544 | 1 812 206 |
| TOTAL PASSIF | | 259 887 253 | 227 051 970 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital | | 100 000 000 | 100 000 000 |
| Réserves | | 95 904 | 95 904 |
| Autres Capitaux Propres | | 2 843 534 | 15 189 788 |
| Résultats Reportés | | -89 388 209 | -71 054 858 |
| Résultat de l'Exercice | | -4 812 847 | -18 333 351 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | IV-A-11 | 8 738 381 | 25 897 483 |
| TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | 268 625 634 | 252 949 453 |

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité en DT)

| ENGAGEMENTS DONNES | | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|---------------|--------------------|--------------------|
| HB 4 – Engagements de financement donnés | IV-B-1 | 18 691 107 | 23 435 500 |
| <i>HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i> | | 15 568 567 | 17 309 974 |
| <i>HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC</i> | | 3 122 539 | 6 125 527 |
| HB 5 – Engagements sur titres | | 848 798 | 848 798 |
| TOTAL ENGAGEMENTS DONNES | | 19 539 904 | 24 284 298 |
| ENGAGEMENT RECUS | | | |
| HB 6 – Engagements de financement reçus | IV-B-2 | 68 323 937 | 85 425 227 |
| HB 7 – Garanties reçues | | 172 397 009 | 163 579 513 |
| <i>HB 7a - Garanties reçues de l'Etat</i> | | 8 683 376 | 8 715 758 |
| <i>HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance</i> | | 86 183 843 | 83 770 441 |
| <i>HB 7c - Garanties reçues de la clientèle</i> | | 77 529 789 | 71 093 314 |
| TOTAL ENGAGEMENTS RECUS | | 240 720 945 | 249 004 740 |

Etat de résultat

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

(Unité en DT)

| PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------|-------------------|--------------------|
| Intérêts et revenus assimilés | IV-C-1 | 11 801 817 | 9 000 982 |
| <i>Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i> | | 1 755 839 | 1 102 972 |
| <i>Opérations avec la clientèle</i> | | 10 045 977 | 7 898 011 |
| Commissions (en produits) | IV-C-2 | 1 117 711 | 407 290 |
| Revenus du portefeuille d'investissement | IV-C-3 | 1 986 | 3 978 |
| Total Produits d'exploitation Bancaire | | 12 921 514 | 9 412 250 |
| CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | | | |
| Intérêts encourus et charges assimilées | IV-C-4 | 3 672 140 | 3 964 649 |
| Commissions encourues | IV-C-5 | 1 251 907 | 1 213 187 |
| Total Charges d'exploitation Bancaire | | 4 924 047 | 5 177 836 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 7 997 467 | 4 234 415 |
| Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif | IV-C-6 | 3 958 646 | 14 690 351 |
| Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement | | 121 534 | -61 891 |
| Autres produits d'exploitation | IV-C-7 | 635 825 | 15 039 |
| Frais de personnel | IV-C-8 | 7 583 580 | 6 381 243 |
| Charges générales d'exploitation | IV-C-9 | 1 545 111 | 1 432 162 |
| Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations | | 106 186 | 133 838 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | -4 681 765 | -18 326 249 |
| Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires | IV-C-10 | -102 989 | 19 759 |
| RESULTAT AVANT IMPOT | | -4 784 753 | -18 306 491 |
| Impôt sur les bénéfices | | 23 094 | 21 860 |
| RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES | | -4 807 847 | -18 328 351 |
| Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires | IV-C-11 | 5 000 | 5 000 |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | | -4 812 847 | -18 333 351 |

Etat des Flux de Trésorerie

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

(Unité en DT)

| ACTIVITES D'EXPLOITATIONS | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|---------------|--------------------|--------------------|
| 1- Produits d'exploitation bancaire encaissés | | 20 216 011 | 6 643 102 |
| 2- Charges d'exploitation bancaire décaissées | | (15 979 749) | (4 574 422) |
| 3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers | IV-D-1 | (271 883) | (1 771 689) |
| 4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle | | (22 041 807) | (7 102 478) |
| 5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle | | (575 339) | (209 488) |
| 6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR | | 1 539 661 | 3 040 277 |
| 7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers | | (10 241 037) | (6 399 786) |
| 8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | 19 514 | 19 520 |
| Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles | | -27 334 629 | -10 354 965 |
| ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | | | |
| 1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement | | - | - |
| 2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement | | - | - |
| 3- Acquisitions / cessions sur immobilisations | | 20 773 | (240 269) |
| Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement | | 20 773 | -240 269 |
| ACTIVITES DE FINANCEMENT | | | |
| 1- Emission d'actions | | - | - |
| 2- Emission d'emprunts | | - | - |
| 3- Remboursement d'emprunts | | - | - |
| 4- Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres | IV-D-2 | 20 156 888 | 28 031 351 |
| 5- Dividendes versés | | - | - |
| Flux de trésorerie net provenant des activités de financement | | 20 156 888 | 28 031 351 |
| Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités | | (7 156 968) | 17 436 118 |
| Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice | | 46 293 444 | 28 857 326 |
| Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice | IV-D-4 | 39 136 476 | 46 293 444 |

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017

I- Présentation de la Banque et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 tel que abrogé par l'article premier de la loi 2006-19 du 02 mai 2006, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray –Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

| | Nombre d'actions | Participation en DT | Participation en % |
|--|-------------------|---------------------|--------------------|
| Etat Tunisien | 5 999 996 | 59 999 960 | 60% |
| Groupe Chimique Tunisien | 2 200 000 | 22 000 000 | 22% |
| Tunisie Télécom | 1 000 000 | 10 000 000 | 10% |
| Office de l'Aviation Civile et des Aéroports | 600 000 | 6 000 000 | 6% |
| Office du Commerce de la Tunisie | 200 000 | 2 000 000 | 2% |
| Société Tunisienne de Garantie | 2 | 20 | - |
| Président Directeur Général de la BFPME | 2 | 20 | - |
| Total Général | 10 000 000 | 100 000 000 | 100% |

(b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De par son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

II- Faits marquants de la période :

L'exercice 2017, a été marqué par les faits suivants :

- 1- Les engagements de la Banque totalisent au 31 Décembre 2017 la somme de **357 796 025 DT** (dont **18 691 107 DT** hors bilan) contre **329 750 116 DT** pour la même période de l'exercice 2016 (dont **23 435 500 DT** hors bilan) enregistrant ainsi un accroissement de **8.5%**.

2- Le 14 janvier 2017 une convention de partenariat signée entre la BFPME et la CPG (la Compagnie des Phosphates de Gafsa) pour la création d'un fonds de 5.000.000 DT dédié au financement des PME dans le Gouvernorat de Gafsa dont les conditions sont comme suit :

- 600.000 TND dédié au renforcement des Fonds propres à travers des prêts participatifs plafonnés à 25% du coût d'investissement avec un taux d'intérêt 0%, délai de grâce de 4 ans sur une durée de 10 ans et comme garantie une caution sur les parts sociales et les actions.
- 3.000.000 TND dédié au financement de projets à travers des crédits d'investissements plafonnés à 50% du montant du crédit d'investissement pour un cout d'investissement compris entre 100.000 DT et 10.000.000 DT avec un taux d'intérêt 6%, délai de grâce de 3 ans sur une durée de 10 ans.
- 400.000 TND dédié au financement de l'assistance et accompagnement.
- 1.000.000 TND dédié à la restructuration financière pour les projets ayant bénéficié de crédit d'investissement de plus d'un an avec un taux d'intérêt 6%, délai de grâce de 3 ans sur une durée de 10 ans.

La banque percevra comme rémunération :

- Commission fixe de 1% sur chaque tirage
- Commission de 3% sur les crédits débloqués perçue chaque semestre
- Commission de 5% sur les montants recouverts perçue chaque semestre

III- Référentiel comptable :

Les états financiers de la BFPME, arrêtés à la date du 31/12/2017, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

IV- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

A- Notes au bilan :

1. Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|-----------------------------|----------------|---------------|
| Caisse | 1 747 | 52 |
| Avoirs, en dinars, à la BCT | 391 457 | 56 445 |
| Total | 393 205 | 56 497 |

2. Créances sur les établissements bancaires :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| Placements/Marché Monétaire et créances rattachées * | 33 097 680 | 41 859 526 |
| Créances sur les établissements bancaires | 5 693 271 | 4 436 947 |
| Provisions pour dépréciation d'actif "Suspens bancaires" | -51 000 | -99 719 |
| Total | 38 739 951 | 46 196 754 |

*Les Placements sur le Marché Monétaire se détaillent comme suit :

| | |
|------------------------|------------|
| Placement à Terme BH | 15 550 000 |
| Placement à Terme BTKD | 10 100 000 |
| Placement J/J BH | 7 400 000 |

3. Créances sur la clientèle :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------------|----------------------|
| Créances sur ressources ordinaires | 118 526 536 | 117 389 888 |
| Principal | 81 647 179 | 85 592 402 |
| Intérêts | 36 823 994 | 31 707 225 |
| Commissions d'engagement | 55 363 | 90 260 |
| Créances sur ressources spéciales | 220 578 382 | 188 924 727 |
| Principal | 194 928 373 | 169 264 926 |
| Intérêts | 25 491 235 | 19 581 370 |
| Commissions d'engagement | 158 773 | 78 431 |
| Total brut des créances sur la clientèle | 339 104 919 | 306 314 615 |
| A déduire couverture | (137 251 171) | (124 090 814) |
| Provisions (sur une base individuelle) | -52 157 871 | -51 682 235 |
| Provisions collectives | -3 028 907 | -4 120 058 |
| Provisions additionnelles circulaire n°2013-21 | -22 827 254 | -18 897 676 |
| Agios réservés | -59 237 139 | -49 390 845 |
| Total net des créances sur la clientèle | 201 853 747 | 182 223 801 |

Les engagements bilan et hors-bilan de la clientèle, par classe de risque se présentent au 31 Décembre 2017 comme suit (source fichier classification) :

| | ANALYSE PAR CLASSE | | | | | TOTAL |
|--|--------------------|---|-------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| | A | B1 | B2 | B3 | B4 | |
| | Actifs courants | Actifs nécessitant un suivi particulier | Actifs incertains | Actifs préoccupants | Actifs compromis | |
| Principal à échoir, sur ressources ordinaires | 357 352 | 1 935 608 | 1 616 791 | 362 604 | 11 952 749 | 16 225 104 |
| Principal à échoir, sur ressources spéciales | 17 968 511 | 50 679 472 | 5 248 362 | 12 016 251 | 51 776 016 | 137 688 612 |
| Impayés en principal | 12 815 | 1 897 726 | 564 573 | 1 773 868 | 118 580 510 | 122 829 492 |
| Impayés en intérêts | 11 951 | 1 034 093 | 313 949 | 598 307 | 59 422 743 | 61 381 043 |
| Impayés en commissions d'engagement | 2 537 | 54 352 | 1 448 | 4 181 | 117 503 | 180 021 |
| Intérêts et CE courus et non échus | 78 618 | 171 704 | 45 207 | 83 211 | 538 393 | 917 134 |
| ENGAGEMENTS BILANTIELS | 18 431 784 | 55 772 955 | 7 790 330 | 14 838 424 | 242 387 914 | 339 221 407 |
| ENGAGEMENTS HORS BILAN | 5 346 842 | 8 762 595 | 968 857 | 945 002 | 2 667 812 | 18 691 107 |
| TOTAL ENGAGEMENTS | 23 778 625 | 64 535 550 | 8 759 187 | 15 783 425 | 245 055 725 | 357 912 514 |
| Agios réservés | (8 804) | (642 155) | (210 970) | (604 062) | (57 771 148) | (59 237 139) |
| Provisions sur engagements bilantiels douteux | - | - | (201 160) | (1 296 443) | (50 299 949) | (51 797 551) |
| Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux | - | - | - | - | (85 575) | (85 575) |
| TOTAL DE LA COUVERTURE | (8 804) | (642 155) | (412 130) | (1 900 505) | (108 156 671) | (111 120 265) |
| ENGAGEMENTS NETS | 23 769 821 | 63 893 396 | 8 347 057 | 13 882 920 | 136 899 054 | 246 792 248 |
| Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) | | | 2.45% | 4.41% | 68.47% | |
| | | | | 75.33% | | |
| Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés | | | 4.71% | 12.04% | 44.14% | |
| | | | | 41.22% | | |

Une augmentation de la part des créances classées (+0,64%) pour atteindre 75,34% contre un niveau de 74,69% au 31 décembre 2016.

4. Portefeuille d'investissement :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------------|------------------|
| Titres de Participation "SPCS" | 500 000 | 500 000 |
| Titres de Participation "SODINO" | 1 200 000 | 1 200 000 |
| Titres de Participation "SODEK" | 548 798 | 548 798 |
| Titres de Participation "SODESIB" | 200 000 | 200 000 |
| Titres de Participation "CITECH SBZ" | 50 000 | 50 000 |
| Titres de Participation "SCIT KEF" | 50 000 | 50 000 |
| Provisions pour dépréciation des titres de participation | -1 040 802 | -919 268 |
| Emprunt obligataire | 25 840 | 32 300 |
| Total | 1 533 836 | 1 661 829 |

5. Valeurs immobilisées :

| | Immob. en cours | Matériel de transport | Matériel Communication | Matériel Informatique | MMB | AAI | Charges reportées | Logiciel | Provision pour Dépréciation | Total |
|--|-----------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|----------------|---------------|-------------------|---------------|-----------------------------|----------------|
| Coût d'acquisition | | | | | | | | | | |
| Au 31/12/2016 | 11 075 | 719 792 | 88 430 | 656 373 | 516 806 | 152 032 | 26 098 | 199 819 | | 2 370 424 |
| Variation suite aux acquisitions et cessions | - | 36 098 | 5 728 | (128 823) | (7 756) | (957) | - | 63 829 | | (31 880) |
| Au 31/12/2017 | 11 075 | 755 890 | 94 158 | 527 550 | 509 050 | 151 075 | 26 098 | 263 648 | | 2 338 544 |
| Amortissement | | | | | | | | | | |
| Au 31/12/2016 | | 665 076 | 37 637 | 606 070 | 373 645 | 98 740 | 26 098 | 199 819 | 43 741 | 2 050 826 |
| Dotation de l'exercice | | (35 785) | 7 997 | (117 335) | 17 323 | 12 589 | - | 14 769 | (1 745) | (102 185) |
| Au 31/12/2017 | | 629 292 | 45 634 | 488 736 | 390 968 | 111 329 | 26 098 | 214 588 | 41 997 | 1 948 641 |
| VNC au 31/12/2017 | 11 075 | 126 598 | 48 524 | 38 815 | 118 082 | 39 747 | - | 49 060 | (41 997) | 389 904 |

La variation des immobilisations provient des acquisitions pour 177 671 DT détaillées comme suit :

Matériel de transport : Acquisition d'une voiture de direction de marque Audi A4 : 98 741 DT
 Matériel de communication : Installation pour 6 767 DT.
 Matériel Informatique : Achat imprimantes : 1 399 DT
 Logiciel : Solution de sauvegarde et de gestion des prêts du personnel : 63 829 DT
 Achats Mobilier Matériel de Bureau : 6 712 DT
 Agencements Aménagements Installations : 223 DT

Et des cessions pour 209 551 DT détaillées comme suit :

Matériel de transport : Cession voiture de Direction Peugeot 407 et voiture de service Peugeot 206 sedan pour 62 643 DT
 Matériel de communication : Postes téléphoniques pour 1 039 DT.
 Matériel Informatique : (imprimantes, PC, scanners) pour 130 222 DT
 Mobilier Matériel de Bureau : 14 468 DT
 Agencements Aménagements Installations : Climatiseur 1 179 DT

6. Autres actifs :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|-------------------|-------------------|
| Comptes d'attente & de régularisation | 23 645 612 | 20 118 251 |
| Charges constatées d'avance | 250 | 27 538 |
| Produits à recevoir (1) | 2 185 414 | 13 365 |
| Perte sur contrats de couverture à terme (2) | 21 459 949 | 20 077 349 |
| Compte d'attente | 18 353 | 18 353 |
| Provisions pour dépréciation d'actif "Compte d'attente" | -18 353 | -18 353 |
| Autres | 2 069 378 | 2 372 721 |
| Commissions d'étude et de gestion à recevoir | 196 568 | 227 348 |
| Provisions sur Commission d'étude | -152 274 | -120 256 |
| Crédit d'impôt sur les sociétés | 165 442 | 173 822 |
| Personnel (3) | 1 291 965 | 372 074 |
| Débiteurs divers (4) | 808 719 | 1 572 371 |
| Provisions pour dépréciation d'actif "Débiteur divers" | -381 771 | -622 |
| Fournitures et autres matières consommables | 140 729 | 147 985 |
| Total | 25 714 991 | 22 490 972 |

(1) Ce poste est détaillé comme suit :

- Perte de change au titre de l'échéance 01/12/2017 sur la ligne FADES ayant une couverture pour risque de change 1 563 548 DT.
- Commission à recevoir sur le Fonds BADER 268 518 DT
- Les intérêts de trésorerie à recevoir de la SOTUGAR sur sa quote-part du risque de la créance pour 276 417 DT
- Commission dépositaire à recevoir de 9 399 DT
- Commission sur Dotations FOPRODI & RITI à recevoir 46 603 DT
- Autres commissions sur lignes extérieures 20 928 DT

(2) Le poste Perte sur contrats de couverture à terme enregistre la différence de change suite à l'actualisation de l'encours de la ligne FADES de (20.000.000 USD) et la ligne FADES2 de (10.000.000 USD). Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

(3) Ce poste est composé des prêts et avances sur salaires

(4) Ce poste est détaillé comme suit :

- 425 579 DT avance d'une première tranche versée au profit de SPS (Saudi Portfolio Securities) dans le cadre d'une convention signée le 16 janvier 2014 ayant pour objet la sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques dans le cadre de financement des PME avec l'ICD (Islamic Corporation for the Development).
- 381 148 DT Frais judiciaires au titre des crédits objets de jugements.
- 1 991 DT primes prélevées au profit de la SOTUGAR.
-

7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Fonds Souk Ettanmia USA | 174 846 | 232 409 |
| Fonds Souk Ettanmia | 123 623 | 337 943 |
| Total | 298 469 | 570 352 |

Un accord de partenariat signé en mois de juillet 2012 ayant pour objectif de mettre en place et de gérer une initiative innovante afin de contribuer au développement socio-économique de la Tunisie et à la promotion de l'égalité des chances pour tous.

Le 20 mai 2014 la BFPME a signé une lettre de participation au partenariat « Souk At-Tanmia » dans sa deuxième édition dont l'objectif est de mobiliser des fonds et des expertises au bénéfice des bénéficiaires de ces fonds.

8. Dépôts et avoirs de la clientèle :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| Dépôts des Fonds communs de placement à risque | 25 873 | 601 169 |
| Dépôts du Fonds d'amorçage | 258 | 301 |
| Autres sommes dues à la clientèle (1) | 11 139 744 | 9 959 311 |
| Créditeurs divers (versement échéance) (2) | 391 690 | 255 873 |
| Retenue de garantie 5% CDD (3) | 43 000 | 81 000 |
| Total | 11 600 565 | 10 897 654 |

(1) Les autres sommes dues à la clientèle sont composées des avances reçues de la SOTUGAR au titre des créances passées en contentieux.

(2) Créditeurs divers (versement échéance) sont composés des créances clients encaissées par la Banque en cours d'affectation

(3) Conformément à la circulaire aux Banques n°87-47 du 23 décembre 1987, relative aux modalités d'octroi, de contrôle et de refinancement de crédits, la BFPME a mis en place en novembre 2013 le crédit « Contrat de développement / BFPME » qui constitue un crédit à moyen terme et finance notamment les frais d'approche, les investissements immatériels et les investissements matériels à faible valeur de gage.

Il s'agit particulièrement de crédits à moyen terme, réservés aux entreprises érigées en société, saines, en développement, opérant dans tout domaine d'activité. Le crédit « Contrat de développement » accompagne le développement d'entreprises saines et renforce leur structure financière. Il accompagne généralement un programme d'investissement global qui peut être cofinancé par la BFPME avec la garantie SOTUGAR ou toutes autres garanties.

Le Contrat de développement BFPME finance les investissements immatériels (Certification, plan marketing, formations, progiciels,.....). Il finance également les investissements matériels ayant peu ou pas

de valeur de gage (moules, outillages spécifiques,...), et les programmes globaux d'investissement (croissance externe, internationalisation,...).

Une retenue de garantie de 5% du montant de prêt est opérée par la banque au titre du premier déblocage. Cette somme sera conservée comme gage numéraire et restituée à l'emprunteur après remboursement intégral du crédit augmenté des intérêts produits.

9. Emprunts et ressources spéciales :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|--------------------|--------------------|
| Ressources spéciales d'origine extérieure | 167 043 057 | 159 060 400 |
| Ligne italienne | 9 818 419 | 8 238 842 |
| Ligne espagnole | 1 080 865 | 1 277 172 |
| Ligne FOCRED | 54 544 | 92 438 |
| Ligne JBIC | 51 050 626 | 51 050 626 |
| Ligne Française | 3 125 114 | 3 123 366 |
| Ligne FADES | 49 678 000 | 56 133 600 |
| Ligne BIRD | 7 900 713 | 9 573 214 |
| Ligne BAD | 5 196 429 | 5 732 143 |
| Ligne FADES 2 | 24 839 000 | 23 389 000 |
| Fonds ETAP "RSE PME Tatouine" | 900 000 | 450 000 |
| Fonds CPG Gafsa (1) | 1 235 250 | 0 |
| Fonds QFF Reliquat Subvention (2) | 12 164 098 | 0 |
| Ressources spéciales d'origine budgétaire | 66 784 033 | 46 825 567 |
| FOPRODI | 13 023 793 | 12 428 466 |
| RITI | 304 894 | 298 900 |
| Fonds INTILAK II | 11 623 613 | 6 918 778 |
| Fonds de soutien des PME PDFP | 39 784 055 | 25 075 910 |
| Fonds BADER | 2 047 677 | 2 103 512 |
| Dettes rattachées aux ressources spéciales | 4 403 701 | 2 220 916 |
| D'origine extérieure (intérêts courus) | 651 781 | 696 108 |
| D'origine budgétaire (intérêts courus) | 3 751 920 | 1 524 808 |
| Total | 238 230 791 | 208 106 883 |

(1) Le **14 janvier 2017** une convention de partenariat signée entre la BFPME et la CPG (la Compagnie des Phosphates de Gafsa) pour la création d'un fonds de **5.000.000 DT** dédié au financement des PME dans le **Gouvernorat de Gafsa** dont les conditions sont comme suit :

- 600.000 TND dédié au renforcement des Fonds propres à travers des prêts participatifs plafonnés à 25% du coût d'investissement avec un taux d'intérêt 0%, délai de grâce de 4 ans sur une durée de 10 ans et comme garantie une caution sur les parts sociales et les actions.
- 3.000.000 TND dédié au financement de projets à travers des crédits d'investissements plafonnés à 50% du montant du crédit d'investissement pour un cout d'investissement compris entre 100.000 DT et 10.000.000 DT avec un taux d'intérêt 6%, délai de grâce de 3 ans sur une durée de 10 ans.
- 400.000 TND dédié au financement de l'assistance et accompagnement.
- 1.000.000 TND dédié à la restructuration financière pour les projets ayant bénéficié de crédit d'investissement de plus d'un an avec un taux d'intérêt 6%, délai de grâce de 3 ans sur une durée de 10 ans.

La banque percevra comme rémunération :

- Commission fixe de 1% sur chaque tirage
- Commission de 3% sur les crédits débloqués perçue chaque semestre
- Commission de 5% sur les montants recouverts perçue chaque semestre

- (2) En date du 01 mars 2019 la BFPME a signé la clôture de l'accord de coopération entre cette dernière et le Fonds d'Amitié Qatari (Qatar Friendship Fund - QFF) signé en date 04 octobre 2013. S'agissant d'un évènement post clôture, un traitement comptable de la subvention inscrite au niveau des capitaux propres pour passer au niveau du passif et le reliquat non utilisé par la banque, pour la somme de 5 170 207 DT, sera versé par la BFPME au Fonds d'Amitié Qatari.

10. Autres passifs :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|-------------------|-------------------|
| Provisions pour passifs et charges (1) | 1 526 083 | 1 245 947 |
| Comptes d'attente et de régularisation | 6 051 801 | 4 418 927 |
| Charges à payer (2) | 5 873 499 | 4 271 508 |
| Commissions | 178 302 | 147 419 |
| Autres comptes créditeurs | 2 179 544 | 1 812 206 |
| Fournisseurs | 426 787 | 132 463 |
| Etat, impôts et taxes | 288 827 | 241 902 |
| Organismes de sécurité sociale | 346 681 | 311 476 |
| Créditeurs divers (3) | 1 117 248 | 1 126 366 |
| Total | 9 757 427 | 7 477 081 |

- (1) Ce poste est détaillé comme suit :

Provision départ à la retraite de 556 372 DT
Provision pour risque fiscal de 969 711 DT

- (2) Les charges à payer sont détaillées comme suit :

| | |
|---|------------------|
| Estimation congés à payer | 665 899 |
| Jetons de présence + indemnité contrôleur de l'Etat | 398 828 |
| Provision pour régularisation salaire DGA | 64 322 |
| Provision pour régularisation salaire PDG | 11 191 |
| Honoraire commissaire aux comptes | 90 000 |
| Commission de prorogation de la ligne JBIC | 26 973 |
| Intérêts de retards/prorogation échéance en principale Ligne JBIC | 42 746 |
| Prise en charge des échéances en intérêt et commission pour la ligne JBIC | 4 464 478 |
| Prime pour couverture risque de change Tunis-Ré | 88 780 |
| Factures GPS à payer | 3 000 |
| Estimation salaire PDG | 12 280 |
| Total | 5 873 499 |

- (3) Le poste Créditeurs divers est composé principalement de ce qui suit :

- La somme de 489 840 DT (300.000 USD*1.6328) avance versée par l'ICD (Islamic Corporation for the Development) au profit de la BFPME dans le cadre d'un contrat d'assistance et de développement pour le financement des PME en Libye.
- Estimation de la prime de bilan 2017 pour 612 000DT

11. Capitaux propres :

| | Capital | Réserves légales | Réserves pour Fonds social | Autres Capitaux Propres | Résultat de l'exercice | Résultats reportés | Total |
|---------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|------------------|
| Solde au 31/12/2016 | 100 000 000 | 28 464 | 67 440 | 15 189 788 | (18 333 351) | (71 054 858) | 25 897 483 |
| Affectations des résultats 2016 | | | | | 18 333 351 | (18 333 351) | - |
| Résultat net au 31/12/2017 | | | | | (4 812 847) | | (4 812 847) |
| Subventions QFF (*) | | | | (12 346 254) | | | (12 346 254) |
| Solde au 31/12/2017 | 100 000 000 | 28 464 | 67 440 | 2 843 534 | (4 812 847) | (89 388 209) | 8 738 381 |

(*) Suite à la clôture de l'accord de coopération signé en date 04 octobre 2013 entre la BFPME et le Fonds d'Amitié Qatari (Qatar Friendship Fund - QFF).

S'agissant d'un évènement post clôture, la subvention inscrite au niveau des capitaux propres n'est plus considéré entant que quasi fonds propres mais plutôt du passif.

B- Notes à l'Etat des Engagements Hors Bilan :

1. Engagements de financement donnés :

Les engagements de financement donnés totalisent un montant de 18 691 107 DT répartis entre :

| | |
|---|----------------|
| Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources ordinaires | 2 363 854.134 |
| Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources extérieures | 11 139 629.144 |
| Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources budgétaires | 345 383.851 |
| Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur prêts participatifs | 1 719 700.000 |
| Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs | 3 122 539.453 |

2. Engagements de financement reçus :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|-------------------|-------------------|
| Engagements de financement reçus sur ligne JBIC | 3 413 737 | 3 085 027 |
| Engagements de financement reçus sur ligne FADES | 24 839 000 | 23 389 000 |
| Engagements de financement reçus sur ligne BAD | 6 000 000 | 6 000 000 |
| Engagements de financement reçus sur FS PME PDFP | 29 221 200 | 51 351 200 |
| Engagements de financement reçus sur RSE ETAP Tataouine | 500 000 | 1 000 000 |
| Engagements de financement reçus sur RSE ETAP Kébili | 600 000 | 600 000 |
| Engagements de financement reçus sur Fonds CPG | 3 750 000 | 0 |
| Total | 68 323 937 | 85 425 227 |

(1) La banque a signé le 05 mars 2015 avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines une convention relative à la gestion du Fonds de soutien des petites et moyennes entreprises rencontrant des difficultés financières conjoncturelles pour un montant de **80 millions de dinars** réparti en quatre mécanismes :

- Mécanisme Identification, Assistance et Accompagnement : 2 millions de dinars
- Mécanisme de Renforcement des Fonds propres : 23 millions de dinars
- Mécanisme des Prêts participatifs : 15 millions de dinars
- Mécanisme Crédits de restructuration : 40 millions de dinars

La banque a procédé à un tirage de 1 million de dinar en 2015 et 27,648 millions de dinars en 2016.

(2) Le 28/07/2016 un protocole d'accord signé entre la BFPME et l'ETAP (Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières) pour la création d'un fonds dédié au financement des diplômés de l'enseignement supérieur dans le Gouvernorat de **Kébili** dont les conditions sont comme suit :

- Durée du fonds : **3 ans**

- Objet du fonds :
 1. Accompagnement en gestion de projets
 2. Assistance dans l'élaboration des plans d'affaires
 3. Contribution dans le financement d'une partie du crédit d'investissement de la BFPME
- Le financement est fourni sous forme d'une dotation remboursable sans intérêts
- Le financement représente au plus **25%** de l'investissement nécessaire pour un cout compris entre 100.000 TND et 1.000.000 TND.
- Une commission de **10%** du montant de chaque dotation est payée à la BFPME
- Un montant annuel maximum de **600.000 TND** est versé par l'ETAP

(3) Le 14 janvier 2017 une convention de partenariat signée entre la BFPME et la CPG (la Compagnie des Phosphates de Gafsa) pour la création d'un fonds de **5.000.000 DT** dédié au financement des PME dans le Gouvernorat de **Gafsa** dont les conditions sont comme suit :

1. 600.000 TND dédié au renforcement des Fonds propres à travers des prêts participatifs plafonnés à 25% du coût d'investissement avec un taux d'intérêt 0%, délai de grâce de 4 ans sur une durée de 10 ans et comme garantie une caution sur les parts sociales et les actions.
2. 3.000.000 TND dédié au financement de projets à travers des crédits d'investissements plafonnés à 50% du montant du crédit d'investissement pour un cout d'investissement compris entre 100.000 DT et 10.000.000 DT avec un taux d'intérêt 6%, délai de grâce de 3 ans sur une durée de 10 ans.
3. 400.000 TND dédié au financement de l'assistance et accompagnement.
4. 1.000.000 TND dédié à la restructuration financière pour les projets ayant bénéficié de crédit d'investissement de plus d'un an avec un taux d'intérêt 6%, délai de grâce de 3 ans sur une durée de 10 ans.

La banque percevra comme rémunération :

- Commission fixe de 1% sur chaque tirage
- Commission de 3% sur les crédits débloqués perçue chaque semestre
- Commission de 5% sur les montants recouverts perçue chaque semestre

C- Notes à l'Etat de Résultat :

1. Intérêts et revenus assimilés :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|-------------------|------------------|
| Opérations avec les établissements bancaires et financiers | 1 755 839 | 1 102 972 |
| Intérêts des placements sur le marché monétaire | 1 755 839 | 1 102 972 |
| Opérations avec clientèle | 10 045 977 | 7 898 011 |
| Intérêts des crédits à long et moyen terme | 9 702 240 | 7 808 532 |
| Commissions assimilées à des intérêts | 317 328 | 81 175 |
| Intérêts sur prêts au personnel | 26 409 | 8 304 |
| Total | 11 801 817 | 9 000 982 |

2. Commissions (en produits) :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|------------------|----------------|
| Commission de gestion | 137 236 | 146 640 |
| Commission sur Fonds Budgétaires | 12 554 | 14 379 |
| Commission sur Fonds Intilak 2 | 400 000 | 0 |
| Commission sur Fonds CPG Gafsa | 12 500 | 0 |
| Commission sur Fonds ETAP "RSE PME Tataouine" | 42 373 | 50 000 |
| Commission sur Fonds de soutien des PME | 243 300 | 196 271 |
| Commission sur Fonds Bader Art6 | 268 518 | 0 |
| Divers commissions | 1 230 | 0 |
| Total | 1 117 711 | 407 290 |

3. Revenus du portefeuille d'investissement :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Revenu des obligations | 1 986 | 3 978 |
| Total | 1 986 | 3 978 |

Le 12/06/2014 La banque a souscrit un emprunt obligataire national pour 323 obligations nominatives de valeur nominale 100DT pour une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise à un taux d'intérêt 6,15%.

4. Intérêts encourus et charges assimilées :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Intérêts sur Ligne ITALIENNE | 225 126 | 215 317 |
| Intérêts sur Ligne ESPAGNIOLE | 36 519 | 41 496 |
| Intérêts sur Ligne FRANCAISE | 53 809 | 60 701 |
| Intérêts sur Ligne JBIC | 1 510 580 | 1 830 665 |
| Intérêts sur Ligne FOCRED | 2 375 | 6 731 |
| Intérêts sur Ligne FADES | 748 026 | 859 095 |
| Intérêts sur Ligne BIRD | 401 141 | 453 367 |
| Intérêts sur Ligne BAD | 262 311 | 283 592 |
| Intérêts sur Ligne FADES | 432 253 | 213 685 |
| Total | 3 672 140 | 3 964 649 |

5. Commissions encourues :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|------------------|------------------|
| Commissions bancaires | 38 148 | 19 703 |
| Diverses cotisations (Swift ...) | 31 659 | 19 052 |
| Commissions sur Emprunts (JBIC, BIRD) | 21 626 | 21 763 |
| Prime pour couverture du risque de change | 1 160 475 | 1 152 669 |
| Total | 1 251 907 | 1 213 187 |

6. Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------------|-------------------|
| Dotations aux provisions pour créances | 3 674 887 | 13 482 097 |
| Dotations aux provisions pour commission d'étude | 32 018 | 48 134 |
| Dotations aux provisions pour crédits annulés | 20 324 | 78 132 |
| Dotations/Reprises sur provisions pour autres passifs et charges | 231 417 | 1 081 988 |
| Total | 3 958 646 | 14 690 351 |

7. Autres produits d'exploitation :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------|---------------|
| Agios créditeurs des comptes ordinaires | 66 016 | 10 563 |
| Autres produits | 569 808 | 4 476 |
| Total | 635 825 | 15 039 |

8. Frais de personnel :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------------|------------------|
| Traitements, salaires et primes du personnel | 6 058 969 | 4 999 528 |
| Charges sociales légales | 1 088 504 | 1 015 796 |
| Autres charges du personnel | 436 106 | 365 919 |
| Total | 7 583 580 | 6 381 243 |

9. Charges générales d'exploitation :

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------------|------------------|
| Locations | 859 116 | 484 877 |
| Missions et réceptions | 21 765 | 20 457 |
| Transport et déplacement | 7 740 | 4 717 |
| Primes d'assurance | 129 013 | 86 778 |
| Jetons de présence | 67 000 | 67 000 |
| Dons et subventions accordés | 222 000 | 105 000 |
| Impôts et taxes | 154 320 | 163 116 |
| Fournitures diverses et autres services extérieurs | 84 157 | 500 218 |
| Total | 1 545 111 | 1 432 162 |

10. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Ce poste présente la contribution conjoncturelle exceptionnelle prévue par la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, fixée à 7,5% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2017 pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés avec un minimum de 5.000 dinars pour les personnes soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%.

D- Notes à l'Etat des Flux de Trésorerie :

1. Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

La variation de cette rubrique par rapport à 2016 est due à des débloques sur le fonds Souk Attanmia 2 et Souk Attanmia USA 2 pour un montant de 510.603 DT durant l'année 2017 contre deux alimentations de 2.420.310 DT.

2. Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres :

La variation des ressources spéciales au niveau des Flux de trésorerie net provenant principalement de la différence entre les tirages et remboursements des ressources suivantes :

| | Augmentation | Diminution | Solde |
|-------------------------------|--------------|------------|-------------------|
| Subvention QFF | 16 587 | 500 | 16 087 |
| Fond Public Affecté Intilak 2 | 5 208 665 | 0 | 5 208 665 |
| Fonds budgétaires | 265 687 | 313 580 | -47 893 |
| Fonds de soutien des PME | 22 252 706 | 6 828 700 | 15 424 006 |
| Fonds BADER | 105 606 | 549 583 | -443 977 |
| Total | | | 20 156 888 |

3. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le détail des composantes de liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la date d'arrêté du 31 décembre 2017, comme suit :

| | Fin | Début |
|---|-------------------|-------------------|
| + Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT | 393 205 | 56 497 |
| + Créances sur les établissements bancaires | 5 693 270 | 4 436 947 |
| + Placements sur le marché monétaire | 33 050 000 | 41 800 000 |
| Total | 39 136 475 | 46 293 444 |

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE - BFPME

Mesdames, Messieurs,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la "Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME" qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de **268 625 634 DT**, un résultat déficitaire de **4 812 847 DT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **39 136 476 DT**.

A notre avis, et sous réserve des points ci dessous soulevés, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BFPME au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit, avec les réserves suivantes:

1. L'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein de la banque nous a permis d'identifier des insuffisances majeures liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

En outre, le système d'information de la banque souffre de plusieurs défaillances importantes, relatives aussi bien aux aspects techniques qu'à ceux inhérents à la sécurité du système et l'intégrité des données, essentiellement pour l'applicatif crédit. Ces insuffisances, ont impacté négativement les fonctionnalités des applicatifs et ont engendré d'importants écarts et incohérences.

Il y a lieu de signaler que notre intervention qui s'est déroulée courant l'exercice 2019 a enregistré que la banque a entrepris des actions visant la fiabilisation de la base de données crédit. Ces actions n'ont été que partiellement achevées à la date d'élaboration du présent rapport. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'effet définitif des ajustements qu'auraient ces actions de fiabilisation sur les capitaux propres et le résultat de la banque au 31 décembre 2017.

2. La banque a conclu une convention avec le " Fonds Suisse - FS" pour un montant de 4 178 KDT. Initialement, les fonds encaissés dans ce cadre ont été comptabilisés en tant que subventions et ont été ainsi présentés parmi les "Autres capitaux propres".

Jusqu'à la date du présent rapport, aucune assurance ne peut être fournie quant au caractère définitif et non remboursable des montants utilisés et quant au sort des montants non encore consommés.

Ainsi, la présentation de ce fonds parmi les capitaux propres, pour un solde de 2 844 KDT au 31 décembre 2017, et les traitements comptables qui peuvent en découler, pourraient être revus en conséquence.

3. La BFPME a confié à un cabinet externe la mission d'inventaire physique des garanties reçues en couverture des crédits octroyés à ses clients, excepté les garanties de l'Etat. Le rapport d'inventaire communiqué à la banque, au mois de juin 2015, fait état de plusieurs défaillances touchant à la gestion et à l'évaluation des garanties reçues.

En outre, les résultats de cet inventaire n'ont pas été actualisés et rapprochés avec les garanties inscrites au niveau de l'état des engagements.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait la fiabilisation de la valeur des garanties retenues pour le calcul des provisions requises au titre des relations classées au 31 décembre 2017.

4. Contrairement aux stipulations de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, la banque n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations au 31 décembre 2017. Cette situation ne nous a pas permis de nous assurer, par d'autres procédés, de l'existence des immobilisations, totalisant une valeur brute de 2 339 KDT et une valeur nette de 390 KDT.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Fiabilisation de la base de données crédit

- Risques identifiés

Une commission a été instaurée au sein de la banque afin d'examiner les dossiers sujets à ajustements.

La démarche suivie pour la fiabilisation de la base de données crédit s'est basée principalement sur les étapes suivantes :

- La revue des dossiers physiques (contrat, jugement, garanties...) par les équipes de la banque ;
- L'établissement d'une fiche par dossier revu. Cette fiche inclut les principales données des dossiers : encours, impayé en principal, impayé en intérêt...
- La fiche est soumise aux divers membres pour une validation successive ;
- La modification du système est effectuée par les équipes DSI ;
- Une dernière validation est faite par les équipes comptables avant l'ajustement des données comptables ;
- Ajustement des données comptables ;
- Ajustement de l'état des engagements et correction des agios réservé et des provisions requises en conséquent.

- Diligences accomplies

Pour l'appréciation des travaux de fiabilisation nos diligences ont consisté à :

- Examiner un échantillon de dossiers physiques ;
- Apprécier la fiabilité des fiches synthétiques établies pour chaque dossier ;
- S'assurer de l'existence des validations nécessaires par les membres habilités ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés au système d'information ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés aux données comptables et de leur adéquation avec les dispositions normatives en vigueur ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés au niveau du tableau d'engagements.

Dépréciation des créances

Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la BFPME est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la banque au risque d'insolvabilité qui nécessite de distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 339 105 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 78 014 KDT et les agios réservés ont atteint 59 237 KDT.

La banque comptabilise les provisions sur créances dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Diligences accomplies

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- S'assurer de la fiabilité des informations fournis par la banque;
- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier que les ajustements proposés ont été pris en compte par la banque.

Dans nos procédures de travail, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage.

La prise en compte des intérêts

- Risques identifiés

Les intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits s'élèvent, au 31 décembre 2017, à 11 802 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (91%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, ainsi que le volume important des transactions et la complexité des règles de calcul des produits réservés, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

- Diligences accomplies

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Examiner le système d'information, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus des opérations de financement.
- Vérifier l'application effective des contrôles automatisés ou manuels mis en place.
- Réaliser des procédures analytiques substantives sur l'évolution des encours, des intérêts et des revenus assimilés.
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables.
- Réaliser, par la technique d'échantillonnage, des tests de détail sur les états de calcul des produits de la banque.
- Effectuer des tests pour vérifier la validité des états de réservation des produits, sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus mentionnée nous attirons votre attention sur les points ci-dessous:

1. La banque ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan, conformément à la norme comptable n°24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires. En effet, l'état des engagements hors bilan est arrêté extra comptablement sur la base des données communiquées par les différentes structures de la banque.

2. La BFPME accuse des pertes cumulées totalisant à la clôture de l'exercice 2017, un montant de 94 201 KDT, engendrant ainsi une situation nette comptable de l'ordre de 8 738 KDT et des fonds propres en deçà de la moitié du capital social.

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 04 avril 2019 a décidé de poursuivre l'activité de la Banque.

Cette décision n'a pas été accompagnée par les formalités juridiques requises en la matière.

En effet, et en application dudit article, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire ou d'augmenter le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes.

3. La banque ne tient pas une comptabilité distincte pour chacun des "fonds gérés" mis à sa disposition. Cette situation a entraîné la présentation des comptes se rattachant auxdits fonds parmi les actifs, les passifs et les capitaux propres de la banque, et ne permet pas de mesurer leurs éventuels impacts sur la situation financières de la banque.

4. Dans le cadre d'une opération de coopération avec les instances internationales, la BFPME a conclu en 2013 une convention avec l'Islamic Corporation for the Development (ICD) ayant pour objet l'assistance et le développement pour le financement des PME en Libye. Dans le cadre de la même opération, la BFPME a signé en 2014 une convention de sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques avec la société Saudi Portfolio Securities (SPS). Au 31 Décembre 2017, les comptes de la BFPME font apparaître un actif de 489 840 DT et un passif de 425 579 DT. L'opération n'étant pas clôturée, les engagements et les risques que pourrait encourir la banque ne peuvent pas être raisonnablement estimés.

Rapport de gestion

La responsabilité de la préparation et de la présentation du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de

continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la **banque** à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des défaillances majeures du dispositif de contrôle interne, liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

Respect des normes prudentielles

Le ratio de solvabilité de la banque au 31 décembre 2017 est de 5.56% alors que le minimum requis tel que défini par l'article 9 de la circulaire aux banques n° 2018-06 relative aux normes d'adéquation des fonds propres est de 10%.

Aussi, le ratio Tier I au 31 décembre 2017 est de 3.17% alors que le minimum requis tel que défini par le même article est de 7%.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 Octobre 2019

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/Groupement CNF – EXPRA

Walid BEN AYED

P/ GEM Consult

Ali BEN MOHAMED

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE - BFPME

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous rapportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2017, d'opérations relatives à des conventions nouvelles entrant dans le cadre de celles prévues par les articles susmentionnés.

Aussi, nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles conventions.

2. Opérations relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2017

La BFPME a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires destinés à financer des crédits en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces ressources spéciales de financement (Principal et intérêts à payer) s'élève au 31 décembre 2017 à 70 535 953 dinars.

3. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

3.1 La rémunération du Président Directeur Général « Mr Slim FERIANI » pour la période allant du 07 février 2017 au 11 septembre 2017 a été déterminée conformément au décret-gouvernemental n°903-2017 du 17 août 2017. Cette rémunération mensuelle brute se compose des éléments suivants :

(En DT)

| Eléments | Montant mensuel Brut |
|--|----------------------|
| Une indemnité globale | 1 300 |
| Une indemnité de logement | 500 |
| Une indemnité de représentation | 1 050 |
| Une indemnité de charges spécifiques | 750 |
| Une indemnité provisoire pour remboursement des frais liés à la fonction | 500 |
| Une indemnité de responsabilité | 975 |
| Total | 5 075 |

Le Président Directeur Général a disposé également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 450 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques.

Par ailleurs, la nomination du nouveau Président Directeur Général est intervenue en date du 27 décembre 2017. Aucune charge relative à sa rémunération n'a été constatée au titre de l'exercice 2017.

3.2 Les obligations et engagements de la BFPME envers le Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit :

(En DT)

| Libellé | Charges de l'exercice | Passif au 31/12/2017 |
|---|-----------------------|----------------------|
| Avantages à court terme | 38 879 | - |
| Avantages postérieurs à l'emploi | - | - |
| Autres avantages à long terme | - | - |
| Indemnités de fin de contrat de travail | - | - |
| Paiements en actions | - | - |
| TOTAL | 38 879 | - |

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature.

3.3 La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration tenu en date du 29 octobre 2009. Cette rémunération mensuelle brute se compose des éléments suivants :

(En DT)

| Elément | Montant |
|---------------------------------|--------------|
| Un traitement de base | 2 146 |
| Une indemnité spécifique | 303 |
| Une indemnité de technicité | 117 |
| Des indemnités diverses | 1 343 |
| Une Indemnité de représentation | 120 |
| TOTAL | 4 029 |

En application des décisions du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2012 et du 03 mars 2015, il a été procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME au titre de la période allant du 1er novembre 2016 au 30 Novembre 2017. En effet, le directeur général adjoint a bénéficié en 2017 d'un rappel qui s'élève à un montant de 4 978 dinars (hors charges patronales) au titre de cette régularisation.

En outre, il a bénéficié d'un rappel au titre de l'augmentation salariale à partir du 01 Mai 2016 s'élevant à 3 168 DT.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie également d'une prime de bilan, d'une prime de rendement, du 13ème mois, de l'enveloppe de fin d'année, d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant ainsi que des tickets de restaurants.

3.4 Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs permanents a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06 décembre 2018 .La valeur de ces jetons est estimée à 67 000 dinars au titre de l'exercice 2017.

3.5 Les Obligations et engagements de la BFPME envers le Directeur Général Adjoint et les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

(En DT)

| Nature de la rémunération | DGA | | Administrateurs | |
|----------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Charges de l'exercice | Passif au 31/12/2017 | Charges de l'exercice | Passif au 31/12/2017 |
| Avantages à court terme | 87 542 | - | 67 000 | 389 828 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | - | - | - | - |
| TOTAL | 87 542 | - | 67 000 | 389 828 |

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 18 Octobre 2019

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/Groupement CNF – EXPRA

Walid BEN AYED

P/ GEM Consult

Ali BEN MOHAMED